

# L'écho de TREMOUILLE

JANVIER - FEVRIER  
2022



**BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS**

# LE MOT DU MAIRE



L'année 2021 restera une année difficile, marquée par la crise sanitaire, notamment pour les soignants et tous ceux qui ont été impactés par la maladie ou qui ont perdu des proches. A l'aube d'une nouvelle année, je souhaite leur adresser au nom de l'équipe municipale toutes nos pensées.

En terme d'activité, l'année 2021 a vu se réaliser une importante réfection de voirie, issue du cumul du programme 2020 (non réalisé pour cause de pandémie) et du programme 2021. Également, des travaux de toiture sur la maison de la chasse, ainsi que l'installation ou le renouvellement de certains équipements. A noter aussi, quelques animations ont pu se dérouler, notamment deux concours de pêche et deux temps de convivialité (repas des aînés et NOEL des enfants) tenus de justesse tandis que beaucoup d'autres ont dû être annulés.

En ce début d'année 2022, alors que les vagues épidémiques semblent s'amenuiser, nous devons garder espoir, dynamisme et détermination afin de poursuivre le mûrissement des projets, la recherche de leur financement et ainsi oeuvrer pour leur aboutissement. En cela, l'année 2022 est une année de préparation, en amont des projets, afin d'établir des dossiers complets et recevables aux financements à venir. En effet, malgré des temps encore perturbés amenant de nombreuses incertitudes, nous ferons tout pour relever le défi d'allier attractivité et développement de notre commune tout en protégeant sa richesse naturelle et sa biodiversité.

A défaut de le faire de façon festive, c'est au travers de ces quelques lignes et avec enthousiasme que j'accueille nos nouveaux habitants et leur souhaite une vie heureuse et sereine sur notre territoire. Bienvenue à eux !

Enfin, je tiens à vous présenter, au nom des élus et agents municipaux, mes meilleurs voeux pour 2022 et surtout une très bonne santé pour vous et vos proches tout au long de cette nouvelle année.

Bien à vous

Le Maire,  
Joëlle NOËL

# CONTACT MAIRIE

## Mairie de Trémouille – le bourg -15270 TREMOUILLE

Téléphone: 04 71 78 50 76

Courriel : [mairie@tremouille.fr](mailto:mairie@tremouille.fr)

Horaires d'ouverture de la mairie:

Mardi, mercredi, jeudi, vendredi :

09h00 -12h30 / 13h30 -15h30

Samedi matin: 10h00 - 12h00

Site Web: [www.tremouille.fr](http://www.tremouille.fr) ( en remaniement actuellement)

## Tourisme (Camping des Bruyères & Gites communaux )

Mairie – le bourg – 15270 TREMOUILLE

04 71 78 50 76

Contact: Christine CHAVIGNER

Courriel: [tourisme@tremouille.fr](mailto:tourisme@tremouille.fr)



## Carte d'identité et Passeport

Compte tenu des nombreuses sollicitations à ce sujet en mairie de Trémouille, nous vous rappelons que depuis le 28 mars 2017, date de fin du déploiement national du dispositif, vous devez vous adresser à l'une des quelques 2 300 mairies françaises équipées d'un dispositif spécifique de recueil. Pour toute demande ou renouvellement de carte d'identité ou de passeport , les mairies habilitées les plus proches sont les suivantes:

### Mairie de Ydes

Hôtel De Ville

10 Place Georges Pompidou

15210 Ydes

Tel: 04 71 40 82 51

Courriel: [mairie@ydes.fr](mailto:mairie@ydes.fr)

### Mairie de Riom-ès-Montagnes

Hôtel De Ville

Place Charles-de-gaulle

BP 41 - 15400 Riom-ès-Montagnes

Tel: 04 71 78 04 82

Courriel: [mairie-riom-es-montagnes@wanadoo.fr](mailto:mairie-riom-es-montagnes@wanadoo.fr)



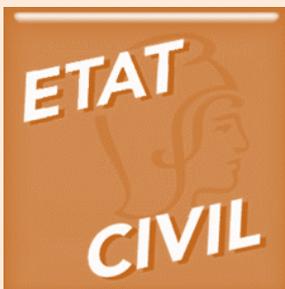
Il est possible de réaliser la démarche en ligne en lien avec une de ces mairies ; dans tous les cas prendre rendez-vous.

# ETAT CIVIL et vie sur la commune

## AUTORISATION DE COMMUNICATION D'UN ACTE D'ETAT-CIVIL DANS LE BULLETIN MUNICIPAL ET/OU EN VERSION NUMERIQUE DE LA COMMUNE

Les nouvelles dispositions de l'article 9 du Code Civil, aux termes desquelles chacun a droit au respect de sa vie privée, s'opposent notamment à la divulgation de tout élément de vie privée d'une personne sans le consentement de celle-ci, par des autorités publiques, telles les municipalités, à des tiers, quelle qu'en soit la qualité.

Ainsi, lors d'une union (mariage, pacs), d'un décès, d'une naissance ou d'un emménagement, il convient désormais que les personnes concernées ou les personnes responsables civilement pour les mineurs, autorisent explicitement l'annonce dans le bulletin municipal de la commune. La commune respectant cet article, aucun nom ne paraîtra dans ce numéro.



- Décès 2021 : 5
- Unions 2021 : 2  
1 pacs le 23/07/2021  
1 mariage le 11/09/2021



### Permis de construire 2021

- permis de construire: 4
- déclarations préalables de travaux : 7
- Certificats d'urbanisme : 19



Sur 12 maisons à vendre à Trémouille en 2021, 10 ont trouvé preneur.

Nous souhaitons donc bienvenue aux nouveaux propriétaires ou habitants de notre commune dans les lieux dits de Champredonde, Coinde, Coudert, la Cabane, la Crégut, la Vergne, le Magis, le Viallard et le bourg de Trémouille.

## Repas et colis des aînés

Les Aînés de notre commune, âgés de 70 ans et plus, pouvaient choisir entre un colis ou un repas offert Au Cœur des Lacs. Avec la prudence et les mesures qui s'imposaient, nous avons pu partager deux moments de convivialité, avec nos aînés et avec nos plus jeunes.

Le 1<sup>er</sup> décembre, les Aînés ayant choisi le repas ainsi que les personnes qu'ils désiraient inviter, se sont réunis autour d'un menu concocté par Marilyne et Bruno.



## Père Noël des enfants

Le samedi 18 décembre 2021, le Père NOEL avait donné rdv, dans le train Gentiane Express, aux enfants de la commune de 0 à 10 ans et leur famille, aux agents communaux, aux conseillers municipaux et aux membres du CCAS de Trémouille.

Concours de dessins de Noël, chants de Noël, distributions de bonbons et chocolats ont agrémenté le trajet jusqu'à Lugarde.

Arrivés en gare de Lugarde, après une belle bataille de boules de neige, tout le monde a profité d'un goûter en compagnie du père NOEL.

Sur le chemin du retour, les enfants ont découvert les présents apportés par le père NOEL. Une halte sur le Viaduc de la Barthe nous a permis d'admirer cet ouvrage remarquable et de découvrir l'histoire relative à sa construction.



## 19 MARS 1962

### DATE DU CESSEZ-LE-FEU DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

La commémoration du 19 mars aura lieu le **samedi 19 mars 2022**  
à **16h00** au monument aux morts de Trémouille .



Cette année, à l'occasion du 60ième anniversaire du cessez-le-feu, la commune de Trémouille vous propose une exposition pédagogique sur la guerre d'Algérie qui sera visible en mairie, salle polyvalente , du 30 mars au 15 avril 2022, aux heures d'ouverture de la mairie.

Venez la visiter !

## RECENSEMENT

Bon nombre d'entre vous s'interrogent sur le recensement dont on parle beaucoup actuellement . En 2021, en raison de la pandémie , l'INSEE a décidé à titre exceptionnel de reporter les enquêtes de recensement d'un an. En conséquence le recensement sur notre commune de Trémouille , qui devait se réaliser en 2022, se déroulera en 2023.

### À quoi sert le recensement ?



## Une année d'élections



Cette année se tiendront les élections présidentielles les 10 et 24 avril 2022 et les élections législatives les 12 et 19 juin 2022.

A cet effet vous avez reçu ou allez recevoir une nouvelle carte électorale équipée d'un QR code . Celui-ci renvoie vers le nouveau portail internet <https://www.elections.interieur.gouv.fr> sur lequel vous trouverez toutes les informations nécessaires relatives aux élections et aux démarches (inscriptions, procurations, etc...)

Selon l'ARS (Agence Régionale de santé) , dans le Cantal, 16 sites ont été déclarés et contrôlés régulièrement en 2021 ; 14 sont des plans d'eau et 2 sites sont en cours d'eau. Pour son site, la commune de Trémouille, dispose d'un profil de baignade c'est-à-dire une étude permettant une gestion optimum du site. Celle-ci identifie les sources potentielles de pollution, les actions à mettre en œuvre, les mesures de gestion de protection des baigneurs, par information et mesures préventives. Cette année , malheureusement , nous avons dû prendre un arrêté d'interdiction de baignade 6 jours, du 13 août au 19 août . Toutefois cette moindre qualité de courte durée et exceptionnelle depuis plusieurs années, nous permet de garder une bonne classification à l'échelle départementale. En revanche d'autres sites cantaliens ont connu le même problème mais sur plusieurs semaines . La surveillance et le nombre d'analyses ont été accrus sur la fin d'été. En fin de chaque saison , un classement de qualité des eaux est réalisé , basé sur les 4 dernières saisons.

Le site de Lastioules reste classé en qualité dite « excellente ».

## Association Centre Nautique de Lastioules (CNL)

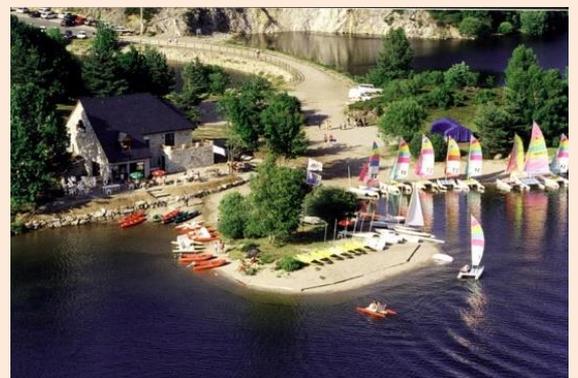
L'heure est au bilan ; Depuis deux ans , l'activité nautique subit de plein fouet l'incidence de la pandémie liée au Covid-19. De ce fait, le centre nautique accuse d'une part, une baisse du niveau de fréquentation touristique laquelle impacte principalement la partie voile et d'autre part, les enfants des écoles ont été dans l'impossibilité de fréquenter le centre ni en juin dans le cadres des mesures sanitaires, ni en septembre, le niveau d'eau de la retenue de Lastioules étant trop bas . Cette situation se traduit par une baisse du nombre de licences qui compromet la labellisation du club dans l'avenir. L'exercice financier se solde pour la première fois en 2021, par un déficit . Souhaitons que la saison estivale 2022 se déroule dans de meilleurs conditions.

## BASE DE VOILE DE LASTIOULLES

Afin de répondre d'une part à des exigences réglementaires et d'autre part afin de pouvoir satisfaire aux conditions de convention avec EDF, la communauté de communes Sumène-Artense (CCSA) a lancé un appel d'offre de délégation de service public (DSP).

Après un appel d'offre infructueux, une négociation s'est ouverte entre l'association du Centre Nautique de Lastioules (CNL) et la CCSA.

Celle – ci aboutira dans quelques semaines à la signature d'une convention entre la CCSA et le CNL.



Nous pouvons ainsi nous réjouir que la gestion de la base de voile de Lastioules reste confiée à une équipe locale de personnes motivées et investies dont nous devons saluer l'implication et le bénévolat.

# VISITE DU SÉNATEUR Stéphane SAUTAREL

Le 6 septembre 2021

Accueilli en mairie, le sénateur du Cantal, Stéphane Sautarel est venu à la rencontre des élus de Trémouille . La matinée a débuté par une présentation de la commune par madame le Maire: ses spécificités, les projets et différents enjeux.

D'une superficie de 2900 hectares , Trémouille est une commune agricole, forestière et touristique , avec une richesse naturelle à préserver .

Les enjeux de notre territoire résident dans:

- Une charge importante de voirie (38 km de voirie pour 180 habitants)
- Une manne forestière , publique et privée
- Un volet agricole avec un enjeu de transmission et pérennisation
- Une situation géographique nécessitant une desserte routière et numérique
- Une attractivité de la commune à développer, tout en préservant ses milieux et atouts naturels
- Un environnement faune, flore et milieu aquatique préservé , avec des activités chasse et pêche

Des échanges se sont alors tenus entre les conseillers présents et le sénateur , à l'écoute des projets évoqués :



La matinée s'est terminée par la visite de différents sites remarquables de notre commune .

- Travaux de rénovation et modernisation des équipements en mairie
- Remplacement du véhicule communal
- Rénovation énergétique et montée en gamme des 6 gîtes communaux
- Aménagement du camping communal
- Aire de gestion des campings-cars
- Projet d'étude de faisabilité d'une installation potentielle d' assainissement collectif au village de la Crégut
- Expérimentation agro-forestière en partenariat avec EDF et ONF.
- Réhabilitation et entretien des chemins
- Projet pédagogique environnemental avec des acteurs communaux

Nous remercions monsieur Sautarel pour son écoute active et bienveillante et son engagement pour soutenir nos projets communaux .

**Extrait du compte rendu du sénateur relatif à sa visite parmi nous:**

« C'est surtout la vision du développement d'une commune à l'incroyable richesse naturelle et touristique, intégrée à son environnement, soucieuse de préserver ses équilibres qui mobilise l'équipe municipale de Trémouille »

« des projets pour lesquels je vais rester mobilisé pour accompagner techniquement et financièrement l'équipe municipale . Un grand merci pour l'accueil et le partage de leur passion du territoire ».



## Groupe de travail citoyen

En association avec le CCAS , la municipalité vous propose de participer à un travail collectif sur la réhabilitation du réseau de chemins de randonnée sur notre commune.



L'objectif est tout d'abord de mutualiser les connaissances des chemins et de sélectionner les chemins à préserver prioritairement . Si ce thème vous intéresse, contactez la mairie. Vous serez alors invités à participer au groupe de travail qui se mettra en place au printemps 2022.

## FORMATION PREMIERS SECOURS



Le 28 juin 2021 , la commune de Trémouille a organisé une formation premiers secours , à l'issue de laquelle 10 habitants et agents communaux ont brillamment obtenu le Certificat Prévention et Secours Civiques de niveau 1, en abrégé PSC1, qui est la formation de base aux premiers secours en France.

### Au Programme :

Protéger – Alerter – Secourir – Prévenir – Hémorragies – détresse ventilatoire – arrêt cardio-vasculaire utilisation du défibrillateur automatique externe – malaises – plaies – brûlures - malaise - traumatisme articulaire ou osseux, etc....

**La municipalité vous propose une nouvelle session ! le vendredi 3 juin 2022 - si vous êtes intéressés, pour tout renseignement et inscription contactez la mairie 04.71.78.50.76**



Cette formation, prise en charge par la commune, est proposée aux élus , aux agents communaux et aux habitants de notre commune . Elle se déroulera dans la salle polyvalente de Trémouille , sur une journée (09h00 - 12h30 13h30 - 17h00).

# RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Le ramassage des encombrants à la carrière de la Tuilière est terminé. Cette opération a permis de collecter 23 tonnes de déchets lourds et encombrants, au moyen de 4 bennes, par l'entreprise « Hinderchied-récupération ».

Ce ramassage d'encombrants initialement prévu pour une durée d'une semaine à cheval sur deux week-ends s'est finalement prolongé en raison du mauvais temps de fin novembre, de la Covid-19 ainsi que des congés de fin d'année. C'est les raisons pour lesquelles la

dernière benne était pleine et les encombrants entassés tout autour. Aujourd'hui tout a été ramassé proprement. Cette opération entièrement financée par la commune a coûté 8034 €.



**Attention, en dehors de ce type de ramassage ponctuel, il convient pour chacun d'entre nous de porter ses encombrants au fil du temps dans une déchetterie.**

## Déchetterie de Bort les Orgues

Rue des Deux Eaux, 19110 Bort-les-Orgues - 07 63 70 95 37 - Horaires d'ouverture:  
09h00h-12h00h14h00-18h00 tous les jours sauf jeudi et dimanche

# ORDURES MENAGERES

Pour élargir le sujet des déchets, nous vous informons également de la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes décidée par le gouvernement, qui aura des impacts sur notre contribution aux ordures ménagères qui va augmenter pour payer cette taxe. Celle-ci, de 12 euros par tonne en 2020 va progressivement atteindre 25 euros par tonne en 2025. ( CF article de la dernière lettre de la communauté de communes Sumène-Artense ). Afin de limiter cette hausse la solution est de maximiser le tri sélectif.

En effet, seules les ordures ménagères ramassées dans les containers sont concernées par cette hausse tarifaire. Le tri que vous apporterez dans le point de collecte en face du camping non seulement échappera à la taxe puisqu'il sera recyclé mais permettra également une valorisation du tri. A titre exemple une tonne de papier récupérée se vend 39 euros par tonne, et 1 tonne de plastique 117 euros. L'aluminium 511 euros par tonne et 18 euros pour le verre.

Donc pour moins de taxe et pour l'environnement : TRIONS & RECYCLONS !



## **Principales décisions et principaux débats des derniers conseils 2021**

### **28 mai 2021**

#### **RBA (Radio Bort-Artense)**

RBA est une station de radio locale basée à Bort les Orgues émettant en Auvergne et Limousin. Bon nombre de communes avoisinantes ont un représentant au conseil d'administration de la radio. La commune de Trémouille n'avait jusqu'ici jamais été sollicitée, ni donc représentée.

Cette année la radio locale demande la désignation d'un délégué communal pour Trémouille au sein du son conseil d'administration. Joëlle NOEL sera titulaire et Christophe Bonhomme suppléant

#### **Commune de Arches**

La commune d'Arches demande son retrait de la communauté de communes du PAYS DE MAURIAC pour adhérer à la communauté de communes SUMENE-ARTENSE. Cette volonté a fait l'objet d'une délibération du conseil municipal de la commune d'ARCHES en date du 21 février 2021 approuvée à l'unanimité de ses membres.

La démarche prévue et encadrée par l'article L.5214 -26 du CGCT a été mise en place par la dite commune. Le Pays de Mauriac a répondu positivement au retrait de la commune d'Arches. De son côté, le conseil communautaire de Sumène-Artense est favorable à l'adhésion de cette dernière sous réserve que le vote des communes membres soient favorables et représente les 2/3 de leur population. Le conseil municipal de Trémouille vote l'adhésion.

Quelques précisions et chiffres financiers concernant la commune de Arches : la population de Arches avec 188 habitants représentent 2,69% de la population du Pays de Mauriac et ne fera pas passer cette dernière sous le seuil des 5000 habitants alors que la CCSA verra sa population passer à 8778 soit une augmentation de 2,19%.

Le budget principal du Pays de Mauriac enregistrera une diminution de dépenses de fonctionnement relative au versement de l'attribution de compensation au titre de la fiscalité professionnelle de 209 771 € et une diminution de recettes fiscales et ordures ménagères pour un montant de 291 891 €. En conclusion l'adhésion de la commune d'Arches à la CCAS entraînera, l'année du transfert, un bénéfice équivalent soit 93 773 € pour la CCSA.

#### **Rôles 2021**

##### Sections

Coudert : 13 ayants droit; Trémouille La Vidal : 5 ayants droit; Champredonde : 1 ayant droit; La Crégut : 23 ayants droit

##### Communaux

Auzerette : 7 ayants droit; La Jarrige : 5 ayants droit; Viallard : 6 ayants droits; Daymas : 6 ayants droit, Les Hurquets : 3 ayants droit .

## **25 juin 2021**

### **Mise en place d'un plan de gestion des campings-cars**

En 2020, le camping communal étant fermé aux campeurs en raison de la pandémie, il avait servi d'aire de stationnement gratuit pour les campings cars venus nombreux sur notre territoire . En 2021, le camping sera de nouveau ouvert aux campeurs. Une réflexion est menée afin de gérer au mieux l'afflux de campings cars , en limitant l'impact pour l'environnement et les autres usagers du territoire. Parking autorisé pour CC: parking du lac de la Crégut, la Tuillière, et l'espace stabilisé au tri sélectif , en face du camping.

### **Recrutement des agents saisonniers pour l'entretien des gîtes et du camping.**

Cette année , du personnel supplémentaires en raison de la réglementation covid à respecter. 4 agents contractuels seront embauchés

## **16 septembre 2021**

### **Marché de voirie communale**

Seules 2 entreprises ont répondu à l'appel d'offres : RMCL et FABRE, les autres entreprises étant débordées. La RMCL est retenue pour un montant de 124 777,10 €. Ces travaux bénéficieront d'une subvention de l'Etat (DETR) de 18000€ .

### **Convention de Mutualisation du Service à l'Assainissement Collectif avec la CCSA**

Il s'agit de reconduire la convention entre la commune et la CCSA concernant l'assainissement de Coudert et du Coeur des Lacs. La présente convention est conclue du 1er/10/2021 au 30/09/2025.

### **Demande d'achat d'emprise foncière communale par divers habitants**

Les dossiers sont examinés . Une réponse sera donnée après étude sur le terrain et évaluation sur site des difficultés éventuelles.

### **Location du mobile - home au camping**

Prolongation de la location de mobil home à une jeune femme travaillant sur la commune jusqu'à fin octobre pour un loyer mensuel de 250 €

### **Location hivernale d'un gîte communal**

Un jeune natif de Marchal ayant un projet d'installation sur sa commune souhaiterait louer un gîte pour quelque mois afin de passer l'hiver en attendant de trouver un logement péren. Un gîte lui sera donc loué , pour un loyer mensuel de 350 € mensuel hors charges. Etant entendu avec le demandeur que cette location cessera avant le démarrage de la prochaine saison estivale.

## **19 novembre 2021**

### **Demande d'achat de foncier communal**

Débat sur les demandes d'achat d'emprise foncière communale par certains habitants ; certaines demandes soulevant débat et difficulté, un approfondissement est nécessaire , notamment avec d'autres interlocuteurs concernés (EDF, syndicat des eaux, Orange...) avant de répondre aux demandeurs.

### **Gérance de la base de voile**

La CCSA met en place un projet de DSP ( Délégation de Service Public) pour la gestion de la base de voile de Lastioules car la convention qui liait les deux organismes est caduque depuis longtemps . La demande est à l'initiative de EDF qui revoit toutes les conventions de mise à disposition de terrain pour des activités et notamment celle liant EDF et la CCSA. La gérance sera donc ouverte à tout porteur de projet répondant à cette DSP. Jusqu'ici c'est l'association du Centre Nautique de Lastioules (CNL) présidée par M. Alain Gerbaud, qui assurait cette mission

### **Terrain indivision à la Crégut**

La commune envisage d'acheter une parcelle de foncier à la Crégut dans l'objectif de répondre à différents besoins (accès au bâtiment communal pour son entretien, réalisation d'un parking, aménagement d'un espace public de loisirs, constructions éventuelles ). Les propriétaires acceptent la proposition de la commune à 11€/m<sup>2</sup>. Le conseil vote la procédure permettant de concrétiser l'achat.

### **Projet frayère**

EDF et l'APPMA souhaitent créer une frayère à poissons dans la anse du barrage de Lastioules en contre bas de la RD 22 au niveau du village de La Crégut. Le projet est de réaliser une digue avec 4 vannes situées à des hauteurs différentes. Cette réalisation pourrait également servir de base à une voie de liaison entre le Centre Nautique et le Village de La Crégut dont le projet est encore à définir.

### **ONF**

Bilan des coupes 2021 et présentation du plan d'action 2022 (chantier de coupe et martelage)

## **Assainissement**

Après débat, le conseil envisage de faire réaliser une étude de faisabilité d'assainissement collectif pour le village de la Crégut . Celle-ci devra tenir compte des contraintes géographiques et topographiques, ainsi que des exigences environnementales et financières .

Actuellement , cette étude peut être subventionnée à 40% dans le cadre de la DETR(dotation de l'Etat). Un dossier pourra être présenté à la DETR 2023.

## **14 Janvier 2022**

### **Vote d'une enveloppe de 25% pour la section d'investissement du BP2022**

Afin que la commune puisse poursuivre son activité jusqu'à l'adoption du prochain budget, celle-ci continue à procéder au recouvrement des recettes et à mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget précédent. Concernant les investissements, le conseil municipal donne son accord à madame le maire pour engager et mandater les dépenses dans la limite de 25% du montant des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

## **Gite communal**

Prolongation de la location d'un gite communal jusqu'au 31/03/2022

## **Chemins de randonnée**

Actuellement les services techniques de la CCSA entretiennent seulement les portions de chemin constituant le tour de pays. L'entretien de nos chemins communaux revenant à la municipalité , celle-ci envisager de travailler avec le CCAS et les habitants afin de répertorier tous les chemins du territoire communal et de définir les priorités de parcours à nettoyer et préserver.

## Equipements

Remplacement du véhicule communal >



Achats de 2 défibrillateurs un pour remplacer celui à disposition à la salle polyvalente, le deuxième sera installé à la plage communale



< Remplacement du mât porte drapeau défectueux, de la plage communale



< Modernisation de l'équipement informatique et téléphonique du secrétariat de mairie;



< bac à compost

Installation d'un bac spécifique compost au cimetière.

Ce bac est prévu pour ne réceptionner **uniquement** que **des végétaux**. Toute autre matière (plastiques, ficelles, emballages, ferrailles) est strictement interdite.

## Travaux de voirie

Gestion de l'eau et création d'un fossé, juste avant Chaussidert et route à Chaussidert



Renforcement du passage d'eau à Daymas



Réfection du virage effondré et élargissement de la route et création de fossé sur la route entre la Crégut et Chaussidert



Gestion de l'eau sur la route de Viallard.  
**Travaux encore en cours**



Et dans le village de Viallard



Voirie , nettoyage , réfection d'une voie d'eau souterraine et création d'un regard, à Lavergne



Route du Couffin; gestion de l'eau et route la Planchette - La Bastide



Nettoyage de l'aire en face du camping, et réalisation d'un terre-plein stabilisé, pour servir de parking et jeu de boule pour les campeurs

Gestion de l'eau et réfection de la route entre la Planchette et la Bastide



Et Liaison voie départementale – voie communale à Lastioules

## Réfection Toiture maison chasse

Avant



Après



Restauration de toiture



## ADRESSAGE: où en sommes nous?

Rappelons que ce projet communal est issu du travail collaboratif entre les élus et la poste ; Dans notre commune à l'habitat dispersé sur presque 3 000 ha et réparti en 54 lieux dits, le projet d'adressage prend tout son sens, notamment pour les secours, l'installation de la fibre et les livraisons. Le projet a été adopté par le conseil municipal.

Suite à la réunion publique d'information du 17 octobre 2020, les remarques des habitants ont été prises en compte et transmises à la poste . La création des numéros, des noms de rues et places a été entérinée par le conseil municipal et validée par la poste. La réalisation de divers devis concernant les plaques de rues, les panneaux de lieux dits et numéros d'habitation suit son cours. Nous vous communiquerons prochainement vos numéros respectifs.

Vous trouverez ci-après les routes/rues créées.

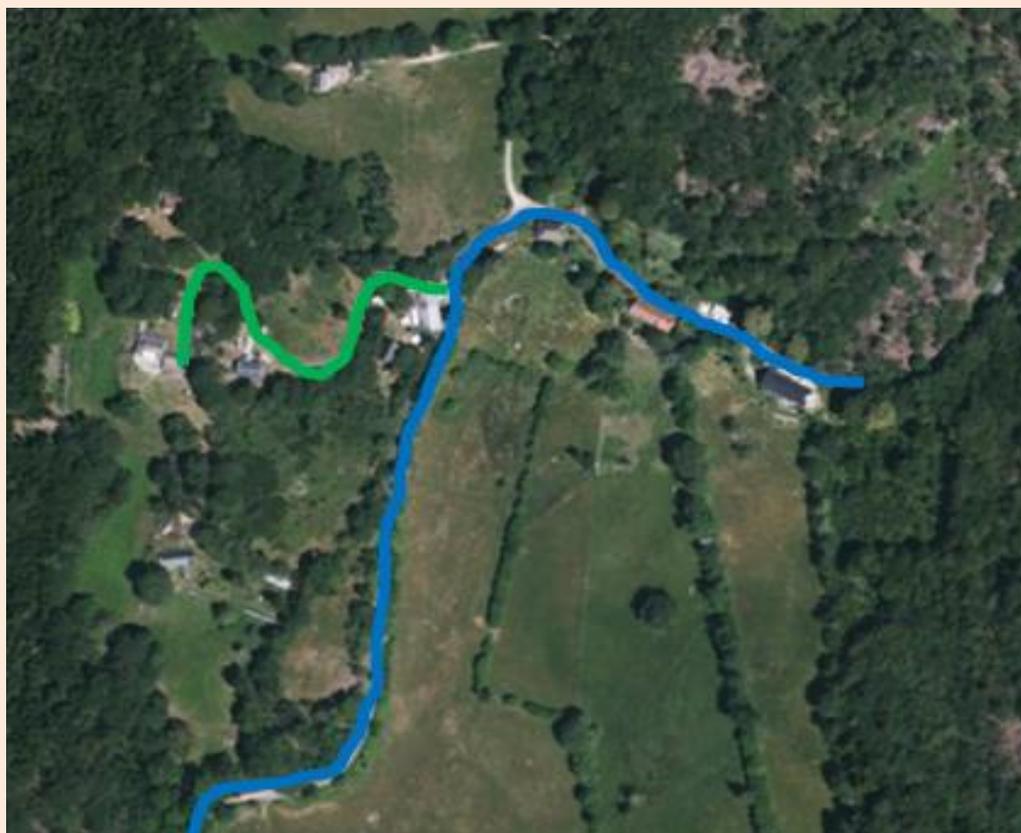
Auzerette : Route de la Grange des Bois et Impasse des Parrots

Coudert : Route de la Forêt - Route de la Rouchasse - Rue du Puits - Place du Jeu de Quilles

La Crégut : Route de l'Artense - Impasse des Biaux - Route du Lac Naturel - Rue des Jonquilles

Le Pacher Daval : Route des Bruyères

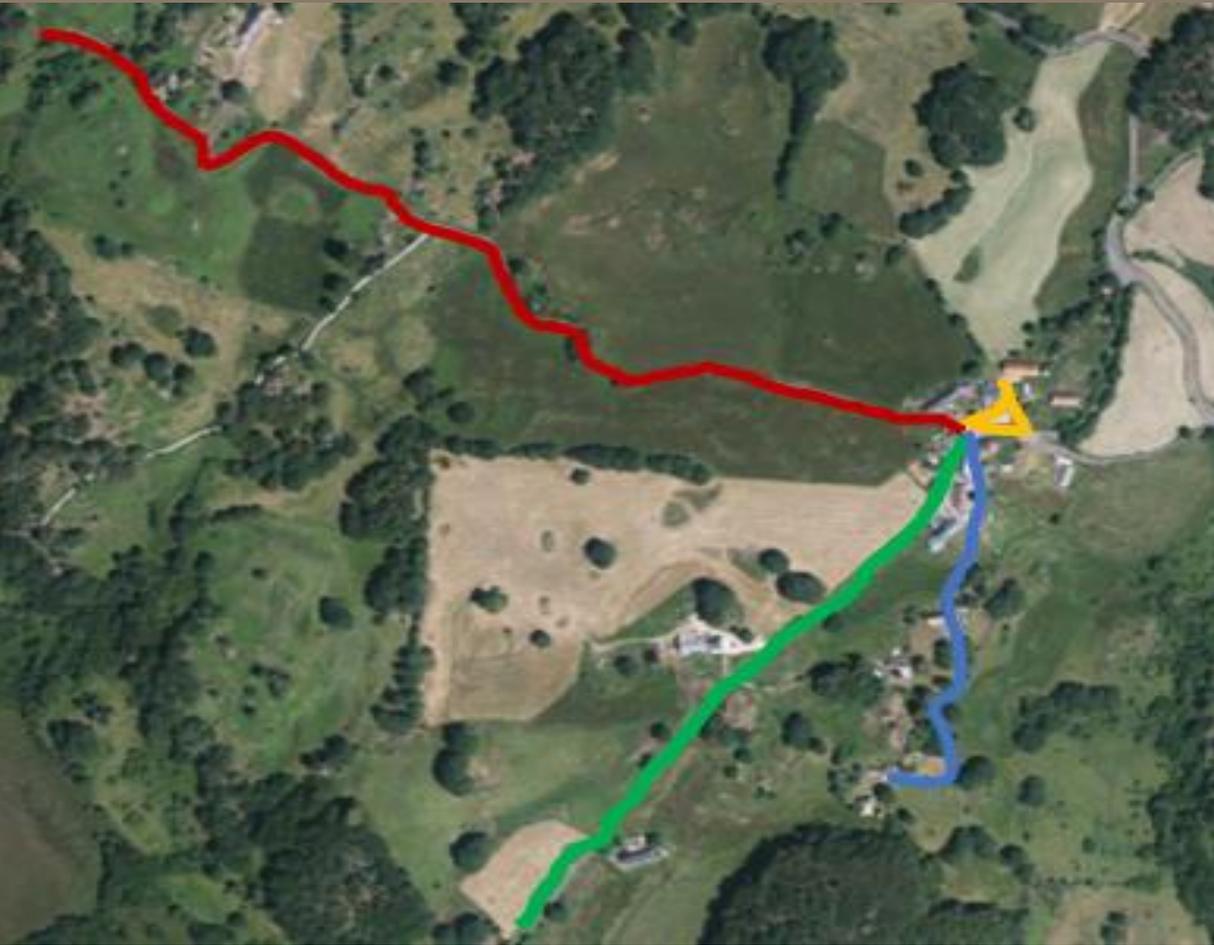
Le bourg de Trémouille: Rue de la Roue St Martin - Route du Gabacut



### AUZERETTE

-  Impasse des Parrots
-  Route de la Grange des Bois

# ADRESSAGE: où en sommes nous?



## COUDERT

Route de la Forêt

Place du Jeu de Quille

Rue du Puits

Route de la Rouchasse



## LA CREGUT

Impasse des Biaux  
Rue des Jonquilles

Route du Lac Naturel

Route de l'Artense



## PACHER DAVAL

 Route des Bruyères



## Le bourg

 Route du Gabacut

 Rue de la roue Saint-Martin



# COMMUNICATION

## ➤ Installation de la fibre :

La commune est éligible à l'installation de la fibre. Un projet d'implantation est à l'étude avec les différents interlocuteurs , notamment EIFFAGE et ORANGE. A la demande de madame le maire, une réunion de travail se tiendra prochainement afin d'étudier la faisabilité des travaux en enterré ; la demande consiste à enfouir le réseau fibre à chaque fois que cela sera possible (techniquement et financièrement) tandis qu'il était initialement prévu uniquement en aérien.

## ➤ Antennes 4 G :

- L'antenne du Cheylat a été mise en fonction fin octobre 2021 ; la mise en route se fait progressivement par catégorie d'ondes de fréquences différentes. Le plein fonctionnement devrait intervenir en Mars 2022.
- L'antenne de la Vidal est en fonctionnement 4 G depuis fin novembre 2021

Si toutefois vous constatez des dysfonctionnements anormaux , vous pouvez en faire part à la mairie par écrit en spécifiant les dysfonctionnements (internet, téléphonie mobile, à l'intérieur des maisons ou extérieur, ceci afin que nous mobilisions les interlocuteurs concernés.

## ➤ Site internet de la commune



Le site internet de la commune , un peu avant-gardiste à l'époque de sa création (2003) est aujourd'hui hors d'usage. La création d'un nouveau site est à l'étude ; les devis sont en cours

# COMMUNICATION



Trémouille innove et devient un village illiwap



Crée en partenariat avec le réseau des communes, **illiwap** est une application d'informations des citoyens et permet d'envoyer en temps réel, des messages d'informations aux habitants. Elle est gratuite et simple. Il vous suffit de la télécharger et de rechercher la station « TREMOUILLE »



## Suivez l'actualité de TREMOUILLE en temps réel avec l'application illiwap

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, fuite de gaz, alerte météo, etc... recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement 3 étapes !

1

Téléchargez l'application illiwap



Sur votre Google Play (Android)



Sur votre AppStore (iOS)

2

Recherchez votre commune

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application



OU

Scannez le QRCode via le lecteur intégré

3

Suivez votre commune

Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commune



Recevez les notifications sur votre smartphone

Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours



**illiwap, c'est l'appli :**  
**SANS INSCRIPTION**  
Pas d'email, pas de téléphone, aucune coordonnée, pas de fichier **GRATUITE**  
Téléchargement gratuit et sans engagement

L'écobuage est une pratique agricole courante dans les zones rurales. Cette technique lorsqu'elle est bien maîtrisée peut présenter plusieurs intérêts. Cependant, afin d'améliorer l'encadrement de cette pratique et d'éviter des départs d'incendies dommageables, voire dangereux (comme ceux intervenus dans le Cantal en 2018 & 2019), les services de l'État, le service départemental d'incendie et de secours (SDIS), le Conseil départemental, l'association départementale des maires du Cantal, et la fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles ont souhaité clarifier les procédures qui réglementent l'écobuage dans le département du Cantal. Ainsi, l'arrêté préfectoral n°2019-370 du 26 mars 2019 prévoit l'application des procédures en distinguant deux périodes :



**Du 1er janvier au 30 avril**, sur l'ensemble du territoire départemental, il est interdit à toute personne de procéder à un écobuage ou à une incinération de végétaux sur pied sans autorisation. Tout propriétaire ou ayant-droit désirant obtenir cette autorisation doit déposer à la mairie du lieu de situation des terrains concernés, et au moins 15 jours à l'avance, une déclaration sur le formulaire disponible en mairie ou sur internet, lien : [www.cantal.gouv.fr/IMG/pdf/2019-formulaire-declarationecobuage.pdf](http://www.cantal.gouv.fr/IMG/pdf/2019-formulaire-declarationecobuage.pdf)

Une copie de la déclaration est adressée par la mairie, deux jours avant la date du brûlage au Service départemental d'incendie et de secours du Cantal (SDIS), à la brigade de gendarmerie, ainsi qu'à l'agence de l'office national des forêts à Aurillac si la zone des opérations est proche d'une forêt gérée par le dit office.

**La déclaration signée du pétitionnaire vaut autorisation uniquement si elle comporte la preuve de son dépôt en mairie, et si le pétitionnaire respecte intégralement la procédure qui y est décrite.**

Lorsque le demandeur dispose de l'autorisation, il doit par ailleurs prévenir 48 heures à l'avance le maire du jour de début de chaque opération d'écobuage ou d'incinération de végétaux sur pied. Il doit aussi prévenir, deux à quatre heures à l'avance, le SDIS l'heure exacte du début des opérations - téléphone SDIS: N°18 ou 112.

**Du 15 juin au 15 septembre**, il est interdit à toute personne d'allumer du feu à l'intérieur et à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations. Durant cette période, il est en outre interdit de procéder à un écobuage ou à l'incinération de végétaux sur pied à moins de 400 mètres des bois, forêts, landes et plantations.

Sur demande du propriétaire ou de son ayant-droit, une dérogation individuelle pourra être accordée par le préfet après avis du maire, du directeur départemental des territoires, du directeur du service départemental d'incendie et de secours et, le cas échéant, du représentant de l'office national des forêts à Aurillac. Cette dérogation fixe les conditions particulières à respecter. Elle n'est valable qu'avec l'accord SDIS donnée deux à quatre heures à l'avance sur appel téléphonique du demandeur aux numéros figurant sur le formulaire de déclaration en vigueur. En cas de refus, le SDIS avertit sans délai le maire de la commune concernée et la gendarmerie (ou la police nationale en zone police nationale) de sa décision.

## Manifestations de pêche

2 journées à grand succès , organisées par l'APPMA de Champs /Tne et la Fédération départementale de pêche sur Trémouille en 2021:

Le 14 AOUT 2021

COMPETITION AMICALE CARNASSIER

le 10 octobre 2021

OPEN FLOAT TUBE VOLCAN CANTAL CARNASSIERS



Une place sera laissée aux associations dans le prochain bulletin municipal , avant l'été.

## Chantier participatif

Accueil, chantier de nettoyage, buffet campagnard, échanges et réflexions : tel était le programme de cette journée du 04 septembre 2021 , sur les rives du Tact  
Ce chantier participatif était proposé dans le cadre du projet d'aménagement du tact, organisé par EDF et la CCSA. Une trentaine de bénévoles étaient au rendez vous dont plusieurs habitants de Trémouille pour des actions de débroussaillage, élagage, ramassage de déchets...

Le projet plus global d'aménagement pour l'amélioration de la qualité des eaux et de valorisation de la retenue du Tact se poursuivra en 2022 . A suivre...



# LE SAVIEZ VOUS ? Gestion de l'eau



Le Département, en lien avec plusieurs partenaires financiers , a déployé un réseau de compétences pour la gestion des cours d'eau. Le Cantal se découpe en 10 bassins hydrographiques (UGA = Unité de gestion adaptée) correspondant aux grands bassins versants. Nous avons localement des techniciens rivières qui peuvent répondre à vos questions . Leurs missions sont multiples ; les principales sont :

- Suivi de l'état des cours d'eau,
- Diagnostics de terrain
- Conseils aux techniques auprès des élus et des particuliers, propriétaires de berges, usagers des rivières, etc...
- Réalisations de travaux de restauration
- Partage de connaissances et sensibilisation auprès des scolaires
- Information sur préservation de l'environnement en lien avec les usages locaux

Des questions? Des demandes de conseils? Ils sont à votre écoute.

Pour la commune de Trémouille , 2 techniciens rivières sont à votre disposition

\* Technicien rivière « Entente sources de la Dordogne »: Nicolas LAFARGE

63210 ROCHEFORT-MONTAGNE - 04 73 65 87 63

tech.dordogne@domes-sancyartense.fr

\* Technicien rivière « Entente Rhue »: Mathieu LEPAVOUX

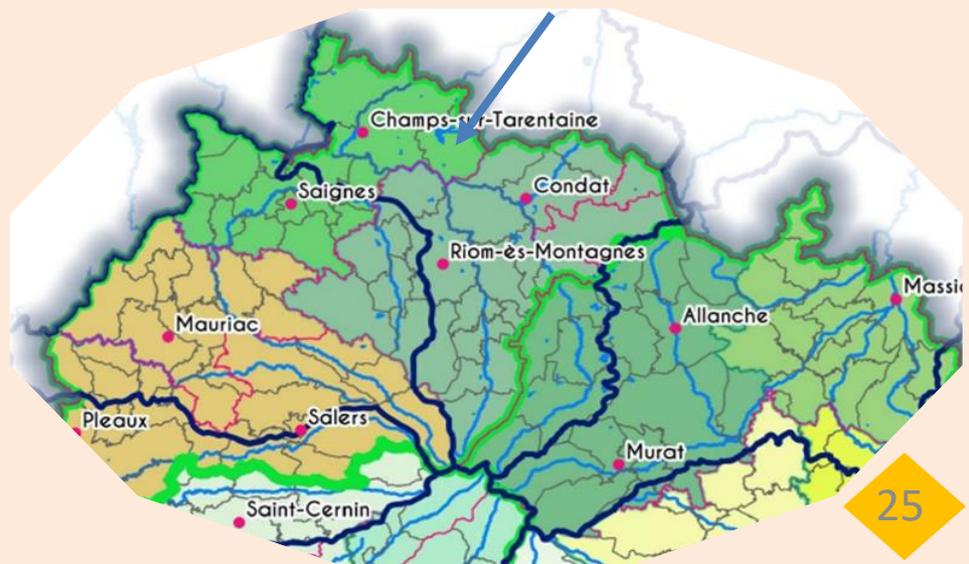
15400 RIOM-ES-MONTAGNES – 04 71 78 21 49

gemapi@pays-gentiane.com

Par ailleurs, sachez qu' une gestion GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est obligatoire pour les inter-communalités depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018)

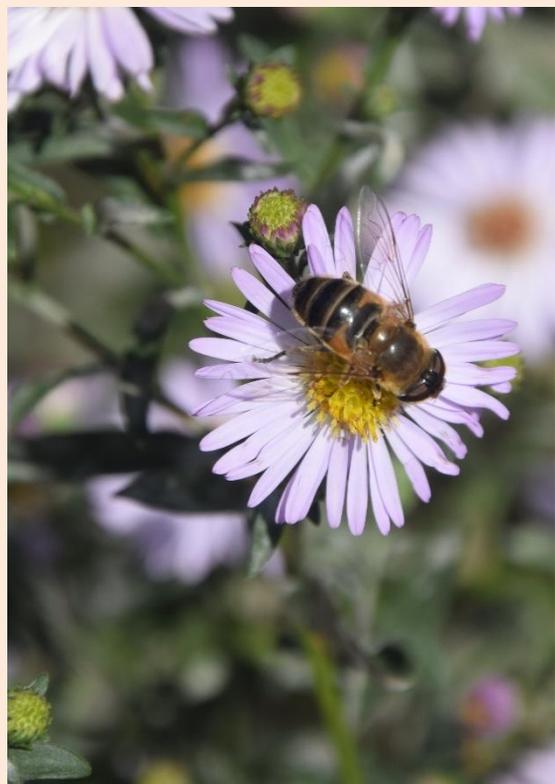
L'interlocuteur GEMAPI pour la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUMÈNE-ARTENSE (CCSA) dont Trémouille dépend, est Julien COUTURAS - 06.30.03.45.52 - <https://www.sumene-artense.com>

Trémouille dépend du bassin versant sources de la Dordogne et Rhue





# Commune de Trémouille



Photographies toutes prises sur la commune de Trémouille, réservoir d'une biodiversité, à laquelle nous devons respect et protection...